

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 2230

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2230 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 3 730 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments* ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 19 et 20 décembre 2016 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le 2 février 2017.

Le présent règlement entre en vigueur le 14 février 2017 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 14 février 2017.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*